



Association Sportive Genevoise de Tir

MARCHE A SUIVRE CONCOURS DE SOCIETES

1. Avant le 1^{er} octobre de l'année précédente, inscription au moyen du formulaire 3.01.02 à envoyer en deux exemplaires.
2. Dès que possible, mais au plus tard 12 semaines avant le tir, envoi du projet de plan de tir par mail.
3. Envoi par le soussigné du formulaire 3.01.05 confirmant l'approbation du plan de tir, éventuellement avec modifications.
4. Au plus tard 10 semaines avant le tir, envoi du plan de tir définitif en 2 exemplaires.
5. Au plus tard 8 semaines avant le tir, envoi par le soussigné du formulaire 3.01.07 accompagné d'un exemplaire signé du plan de tir pour distribution, ainsi que le formulaire 3.01.08 pour la commande des cartes-couronnes.
6. Au plus tard 4 semaines avant le tir, commande des CC avec le formulaire 3.01.08.
7. Au plus tard 2 semaines avant le tir, envoi du formulaire 3.01.09 et des CC commandées, avec bulletin de livraison 3.01.10. Le double de ce formulaire est à retourner signé. Livraison accompagnée des formulaires 3.01.11 et 3.01.16 pour les décomptes ultérieurs.
8. Au plus tard 10 jours après le tir (prescription fédérale), envoi du décompte de la manifestation selon formulaire 3.01.11.
9. Au plus tard 15 jours après le tir, acceptation du décompte par le soussigné par l'envoi du formulaire 3.01.12 avec BVR pour le versement à l'ASGT.
10. Au plus tard 4 semaines après la fin du tir, retour du formulaire 3.01.16 accompagné du palmarès complet et de la liste des répartitions distribuées pendant le tir. Un palmarès doit également être remis au soussigné par email pour publication sur le site de l'ASGT.
11. Au plus tard 6 semaines après le tir, approbation définitive de la manifestation par l'envoi du formulaire 3.01.17.

D. Wohnlich
Directeur de tir C50